

Partie 6.3

Récupération des animaux morts

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	REGISTRES	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-M	Registre des mortalités	

PARTIE 6.3

RÉCUPÉRATION DES ANIMAUX MORTS

EXIGENCES

1. Les animaux morts doivent être retirés d'un parc dès qu'il est possible de le faire, au moins une fois par jour.
2. Les cas de mortalités doivent être inscrits dans le Registre des mortalités (R-M) et doivent être conservés pour au moins les 12 mois précédents ou depuis la dernière validation. Le Registre des mortalités doit comprendre :
 - a. La date du décès du porc.
 - b. Le type de décès (trouvé mort ou euthanasié).
 - c. Le nombre de porcs décédés.

Pour vous faciliter la tâche, un modèle du Registre des mortalités (R-M) vous est proposé.

JUSTIFICATION

- a. Le retrait des animaux morts aide à prévenir la propagation d'agents pathogènes qui peuvent causer des maladies et le cannibalisme.
- b. Les porcs malades constituent la principale source de transmission d'agents pathogènes aux porcs en santé.

ORIENTATION

Il est recommandé de :

- a. Développer une POS Enlèvement des animaux morts et des déchets (consultez la POS 8.10) qui comprend les éléments suivants :
 - i. Le moment où les animaux morts sont retirés des parcs et éliminés.
 - ii. L'endroit où les animaux morts sont transportés.
 - iii. Le type d'équipement utilisé pour enlever et entreposer les animaux morts.
 - iv. La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à enlever et entreposer les animaux morts.
- b. Placer un congélateur dans le bâtiment afin d'y entreposer les porcs morts. Dédier des contenants spécifiquement pour l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. (p. ex., choisir des contenants de couleurs différentes ou bien identifier les contenants).
- c. Se munir de contenants étanches (p. ex., poubelles d'ordures) pour éviter que le sol et les sources d'eau situées à proximité se contaminent par les écoulements de liquides. Ils servent aussi à tenir les rongeurs et les charognards à l'écart des animaux morts.
- d. Nettoyer les contenants d'animaux morts de façon régulière.
- e. Désigner un véhicule en particulier pour transporter les animaux morts au site d'entreposage pour la collecte par l'équarisseur.
- f. Déterminer un horaire de transport des animaux morts qui n'entrave pas le mouvement des autres véhicules destinés à la production et qui permet d'éviter de les croiser.
- g. Des registres numériques (tel que PigChamp) ou des fiches individuelles des truies peuvent servir à documenter les mortalités.

❓ QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q6.3.1	<p>Vérifiez que les animaux morts et les déchets sont retirés des parcs dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins une fois par jour.</p> <p>La POS Enlèvement des animaux morts et des déchets (POS 8.10) doit comprendre les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le moment où les animaux morts sont retirés du parc et éliminés. L'endroit où sont transportés les animaux morts. Le type d'équipement utilisé pour enlever et entreposer les animaux morts. La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à transporter et entreposer les animaux morts. 	<p>Validations complète et partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Observations ➤ Entrevues ➤ POS 8.10 : Enlèvement des animaux morts et des déchets (fortement recommandé) 			
	<p>Est-ce que les animaux morts sont retirés des parcs dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins une fois par jour?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.3.2	<p>Vérifiez si les cas de mortalités sont comptabilisés.</p> <p>Les cas de mortalités peuvent être comptabilisés autrement que dans le Registre de mortalités (R-M) pourvu que les exigences suivantes soient satisfaites :</p> <ol style="list-style-type: none"> La date du décès du porc. Le type de décès (trouvé mort ou euthanasié) Le nombre de porcs décédés. 	<p>Validations complète et partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ R-M : Registre des mortalités 			
	<p>Est-ce que les cas de mortalités sont comptabilisés?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

- › Les cas de mortalités sont comptabilisés.

NON-CONFORMITÉ MINEURE – Sans objet

NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 60 jours

- › Les cas de mortalités ne sont pas comptabilisés.
- › Il y a un taux de décomposition inadéquat dans un parc ou dans les bâtiments en général.



MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- › Si des porcs morts sont observés dans le parc, les membres du personnel responsables doivent les retirer dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins à tous les jours.
- › Si les cas de mortalités ne sont pas systématiquement inscrits dans le Registre de mortalités (R-M), la personne responsable doit s'assurer que le registre R-M soit complété, qu'il inclut tous les éléments requis et qu'il est conservé en dossier.

Complétez le Registre d'incidents (R-2).

